

INSCRIPTIONS EN 7PES

ETUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE

Renouvellement d'une inscription :

POUR UNE RECONDUCTION D'UNE INSCRIPTION EN 7^e PRÉPARATION AUX ETUDES SUPÉRIEURES

Les inscriptions pour les étudiants Hors Union Européenne ayant déjà introduit un dossier l'an dernier sont possibles entre le **1^{er} et le 15 janvier 2021**. Aucune dérogation à cette date ne sera accordée.

Pour effectuer la demande de reconduction, il faut compléter le formulaire en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfGNR0YfcxBNDmaiUygalATXTA2zTiQJNe8ZEgQEabJ6ultOg/viewform?usp=pp_url

A la réception de la demande, le dossier sera vérifié et les documents manquants réclamés par mail. Dès que le dossier est complet une lettre d'admission est transmise à l'étudiant par mail dans les 10 jours ouvrables.

Il faudra alors prendre les rendez-vous utiles pour l'obtention du visa.

La liste des étudiants attendus pour l'année scolaire 2021-2022 sera aussi transmise à l'Ambassade et à l'Office des étrangers pour vérification et acceptation.

Nouvelle demande d'inscription :

INSCRIPTION EN 7^E PRÉPARATION AUX ETUDES SUPÉRIEURES : **NOUVEAUX ETUDIANTS**

Les inscriptions pour les étudiants Hors Union Européenne (donc n'ayant jamais fait de demande d'inscription les années précédentes) seront possibles entre le **15 et le 26 mars 2021**. Un formulaire sera disponible sur le site de l'école à partir du **1 mars 2021**, un lien sera disponible ici.

Le nombre de places sera limité et précisé à la date du 1 mars.

Les conditions d'admission pour cette année sont :

- Être né après le 01/01/2000
- Avoir obtenu un BAC en 2019 ou en 2020
- Seuls les bacs mathématiques ou scientifiques seront acceptés (par exemple, au Cameroun : BAC C ou D ou A level avec au minimum 3 matières math/sciences)
- Être en possession d'une équivalence ou d'un avis favorable à l'équivalence. Si vous n'en disposez pas, il est urgent d'en faire la demande.

Les étudiants dont les dossiers sont acceptés recevront un courrier (mail le lundi 29 mars) leur demandant d'effectuer le paiement du minerval (1000 €) et de transmettre les documents officiels par retour de mail : copie de la carte d'identité + relevé de notes du BAC + équivalence

Inutile de transmettre ou de payer tant que l'admission n'est pas actée.

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS DES ETUDIANTS ADMIS RECEVRONT (dans les 10 jours ouvrables)
UNE LETTRE D'ADMISSION !**

Il faudra alors prendre les rendez-vous utiles pour l'obtention du visa.